ments sont tachés de sang et qu'il était vu avec la femme assassinée un quart d'heure avant le crime. La police croit que cet homme est Jack l'Éventreur; c'est un nommé Thomas Saddler.

Un bouton a déposé au bureau de police comme étant du vêtement de la victime a été reconnu par l'ouvrier de ville a déposé aussi qu'il avait rencontré Saddler quelques heures après le meurtre, les mains tachées de sang.

Saddler nie être l'auteur du crime.

Les Députés Irlandais

Londres, 14 février. — MM. O'Brien et Dillon, ont débarqué, hier soir, à Kingstown.

Un nombre considérable de leurs amis les attendaient sur le quai et leur ont fait un chaleureux accueil. Arrivés à Dublin à six heures, ils ont été dirigés aussitôt par train spécial sur Clonmel. C'est dans la prison de cette ville qu'ils vont purger leur condamnation.

120,000 hommes aux grandes manœuvres

On annonce que M. de Freycinet, ministre de la guerre, a définitivement décidé d'organiser pour le mois de novembre prochain des manœuvres militaires qui laisseront loin derrière elles, par leur importance, toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici, même celles de Rouen. J'ai passé, jadis, dit-il, une quinzaine de jours à deux corps d'armée manœuvrant ensemble d'un ennemi dans la direction d'un corps. Les 6e et 7e corps notamment, qui sont considérés comme les plus administrativement entraînés de France, prendront cette fois exercice. Deux fois deux corps d'armée se réuniront pour former une armée et marcheront contre deux autres corps réunis de la même façon.

Ces manœuvres d'armée contre armée, avec 60 ou 50,000 hommes de chaque côté, seront dirigées par le général Saussier, gouverneur général de Paris, généralissime en temps de guerre.

Enfin, et en dernier lieu, les deux armées réunies en présence du ministre de la guerre opéreront contre un ennemi figuré. Il y aura ce moment 120,000 hommes de ligne.

Ces manœuvres extraordinaires auront lieu dans la région de Paris. Elles se composeront d'aucun cérémonial et seront faites exclusivement au point de vue de l'instruction réelle des troupes, des officiers et des généraux supérieurs, dont aucun n'a, jusqu'à présent, fait manœuvrer de telles masses.

Quatre corps d'armée y prendront part. Les corps actuellement désignés sont :

Le 3e corps, quartier général à Orléans, commandant Galliffet.

Le 6e corps, quartier général à Châlons-sur-Marne, commandant Jamont.

Le 7e corps, quartier général à Besançon, commandant de Négrier.

Le dernier corps n'est pas encore désigné; il est probable que ce sera le 8e corps, quartier général à Bourges, commandant de Larème.

La concentration de ces corps se fera à Chaumont, sur le territoire du 7e corps.

Le commandant en chef des troupes sera le général Saussier, gouverneur de Paris; les quatre corps seront réunis deux à deux, de manière à former deux armées. Elles seront placées sous les ordres de deux inspecteurs d'armée, probablement les généraux de Galliffet et Thomassin.

Le troupeau qui prendront part à ces manœuvres sont :

1e corps : 8 régiments d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon de génie.

2e corps : 8 régiments d'infanterie, 3 de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie.

3e corps : 8 régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs, 2 régiments de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie.

4e corps : 8 régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs, 2 régiments de cavalerie, 2 d'artillerie et un bataillon du génie.

Ces troupes se joindront probablement les corps indépendants stationnés dans les régions des quatre corps d'armées.

Ce corps : 1 de division de cavalerie, comprenant 4 régiments.

6e corps : les 2e et 4e divisions de cavalerie comprenant 10 régiments, plus le régiment d'infanterie qui relève de la division de cavalerie de 1 zouaves, 10 bataillons de chasseurs à pied, 19 régiments régionaux d'infanterie; 3 régiments d'artillerie de forteresse.

7e corps : 1 bataillon de chasseurs à pied, 4 régiment régional d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et 3 bataillons d'artillerie de forteresse.

8e corps : 1 régiment de cavalerie, 4 régiments d'artillerie, 8 bataillons d'artillerie de forteresse et 2 bataillons du génie, sans compter les troupes auxiliaires.

Jamais pareille opération en temps de paix n'a été faite en France.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

VI

Avant d'examiner cette question, considérons la clientèle pour être la plus intéressante de la clientèle nationale des retraites, celle qui a l'initiative privée pour principe fondamental, les Sociétés de secours mutuels.

Dans mon courte étude qui date de trois ans, j'ai rappelé le régime légal en vigueur et indiqué les projets de nouvelle législation. Bien que la discussion ait été reprise depuis plusieurs ans par les Chambres, elle n'a pas encore abouti.

Le gouvernement a fait que le rôle des Sociétés de secours mutuels au point de vue des retraites qu'elles constituent à leurs sociétaires.

On sait que les Sociétés de secours mutuels, reconnues d'utilité publique, les Sociétés approuvées et celles qui sont seulement autorisées. Des premières il y a peu de chose à dire, elle n'ont pas de nombreuses. Les Sociétés approuvées, reconnues par le législateur particulièrement encouragées, jouissent de divers avantages, en particulier la caisse des Dépôts et Consignations, dans laquelle elle sert un intérêt de faveur; accroissement des ressources qui est surtout pour les retraites. C'est le décret du 26 mars 1852 qui a fixé à 4 p. 0/0 l'intérêt des fonds des Sociétés de secours mutuels, et autorise la formation d'un fonds de réserve.

Les fonds qui sont déposés à la Caisse des dépôts doivent être distingués suivant leur destination. Ils sont formés de deux chapitres au crédit desquels sont approvisionnés : les fonds libres, reçus en compte courant, et les fonds affectés pour constituer la capital des pensions de retraites.

Dans l'année 1887, la dernière sur laquelle on ait des renseignements exacts, les fonds libres, ceux qui ne sont pas affectés aux pensions, se sont élevés à près de 35 millions, et les fonds, reçus et affectés, ont formé un capital dépassant 40 millions, qui a permis de servir exactement 1,806,119 fr. d'arrérages à 25,663 pensionnaires. Voilà les chiffres inscrits dans le rapport tout récemment publié par le ministre de l'intérieur sur les opérations des Sociétés de secours mutuels en 1887. Dans le rapport et du précédent, publié à la fin de 1889, se tirent des indications et des considérations très instructives touchant le sujet qui nous occupe.

Les Sociétés simplement autorisées, ne recevant ni subventions de l'Etat, ni dons, ni legs, ne peuvent dépenser leurs fonds à la Caisse des dépôts et consignations; elles ne garantissent pas de pensions de retraites, beaucoup cependant viennent en aide à leurs membres âgés, les arrérages qu'elles paient sont les intérêts de leurs capitaux qu'elles administrent à leur gréve.

Le total des pensions n'a cessé de croître en même temps que le nombre des Sociétés, le nombre de leurs membres et l'importance de leur avoir, assez lentement toutefois; la moyenne qui était il y a vingt ans de 1 francs environ 75 fr. 23 en 1888. Le rapport du Ministre fait observer qu'un point de vue des pensions de retraites l'institution de la mutualité remonte à trente-quatre ans seulement, qu'elle ne peut donner des résultats comparés si elle avait cent ans d'existence.

Il faut aussi tenir compte, ajoute-t-il, de l'augmentation considérable du nombre des pensionnaires qui de 1869 à 1888 s'est élevé de 2000 à 25000, malgré l'accroissement du taux de la pension, de l'élévation, d'abord de 5 à 4 p., puis de 4 1/2 à 4 p. 0/0 du taux de l'intérêt des capitaux produisant les arrérages destinés aux pensionnaires. D'ailleurs un grand nombre de Sociétés ont accordé aussi aux vieillards ou aux infirmes des suppléments de pensions prélevés sur les fonds de réserve dont elles disposent et des secours permanents.

(A suivre). F. BÈRE.

Chronique locale

ROUBAIX

Tirage au sort. — Hier matin ont continué sous la présidence de M. Gaffron, les opérations du tirage au sort pour le Canton-Ouest y compris Croix et Wasquehal.

Les jeunes gens de Wasquehal ont été appelés à tirer les numéros, les conscrits de Croix venaient ensuite.

Voici les noms et numéros des conscrits :

Wasquehal

Hector Cailler 340, Paul Chaux 188, Jules Chystel 190.

Jean-Baptiste Decoubick 205, Jean-Baptiste Lochart 177, Jules Dubreuil 319, Eugène Thuliez 451, Henri Dupriez 81.

Emile Florin 56, Jules Haquette 386, Emile Lamaque 277, Edmond Lauwerens 291, Albert Lamaire 424, Daniel Lavessale 183, Ernest Leuis 383, Leonard Mengels 323, Charles Mulle 102.

Charles Nouvel 108, Emile Poliet 121, Victor Rivière 176, Louis Ladoux 313, Auguste Sorel 307, Etienne Rémy 60, Pierre Vandenbroucke 171, Emile Vandenbroucke 159, Joseph Vandeuyper 424, Clotaire Vissaer 488, Charles Buyse 414.

Canton-Ouest

Emile Aerggoers 367, Henri Agache 201, Auguste Alberghe 18, Jules Amaye 225, Joseph Andries 397, Alfred Antoine 193.

Adolphe Bacra 39, Désiré Bioie 214, Jean-Baptiste Boisson 281, Charles Baudoin 344, Valère Baudoin 336, Alfred Bouvaere 310, Henri Bauaire 340, Jules Bauvin 347, Jean-Baptiste Brasset 350, Henri Brynis 403, Charles Bihin 465, Désiré Bekaert 204, Amand Benoit 9, Louis Bérard 192, Edouard Bauchart 328, Paul Bachon 329, Emile Bilbaut 331, Edouard Blanc 189, Arthur Biet 209, Charles Boutelat 413, Oscar Boskeen 530, Louis-Charles Bost 7, Gustave Bouvet 3, Alfred Bonte 464, Constantin Bonne 36, Jules Bossut 138, Maurice Bonnet 203, Alfred Boutry 328, Henri Bourlon 328, Paul Bourrois 17, Edouard Boussemart 342, François Bécon-Morcrette 409, Victor Bréckmann 411, Henri Brunet 437, François Bernaert 567, Paul Brunetta 37, Henri Bécnin 231, Oscar Bruno 365.

Louis Cailleux 351, Everard Carton 23, Charles Cavelier 397, Amand Carette 468, Emile Carette 540, Arthur Canton 26, Louis Castelle 50, Emile Caleau 150, Georges Cadon 338, Henri Chasse 29, Achille Clarisse 193, Adolphe Cadron 402, Henri Castaing 431, François Cuvelier 50, Jules Cuvelier 52, Jules Cuvelier 199, Louis-Charles Coyla 200, Jean-Baptiste Coulombe 28, Henri Cuvelier 40, Pierre Cornille 54, Jules Cuvelier 55, Auguste Cuvelier 107, Edouard Coulon 105, Victor Cravet 80, Adolphe Craye 465, Charles Crouin 327.

Joseph-Emmanuel Daelman 295, Jules Dalcoux 296, Jean-Baptiste Dumortier 297, Jules Dumortier 297, Louis Dauvain 220, Louis Desbarbieux 28, Lambert De Dale 301, Ernest Dubos 165, Alfred Dubuquoy 148, Jean-Baptiste Dubuquoy 82, Jules Dedecker 301, Charles Dedecker 302, Jean-Louis Declercq 307, Jean Decayver 197, Louis Dedeyn 273, Abel Decoussemaker 411, Alfred Delbar 79, Alfred Decoussemaker 110, Alphonse Delsart 381, Georges Delannoy 163, Albert Delarue 104, Etienne Delattre 606, Alfred Dubois 429, Victor Dubois 430, Charles Delcroix 392, Georges Delcroix 75, Adolphe Delcroix 30, Jules Delcroix 159, Adolphe Delcroix 30, Jules Delcroix 159, Adolphe Delcroix 159, Auguste Delcroix 159, François Dumoulin 40, François Dubiquoy 250, Joseph Delen 198, Victor Delen 271, Jean-Baptiste Delen 271, Jean-Baptiste Delen 271, Jean-Baptiste